

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR076019585BR

20220322_ELO_TortureAdmFR---FR-
TJ75_Contestation-refus-aide-
juridictionnelle-30-12-2021

Tribunal Judiciaire de Paris
Bureau d'Aide Juridictionnelle
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS Cedex 17
France

Numéro BAJ : 2022/004110

TortureAdmFR (Tortures, supplices et mauvais traitements par l'Administration française)

Contestation de votre rejet de ma demande d'Aide Juridictionnelle du 30/12/2021

P.S. : Comme toujours, si cette lettre n'est pas adaptée (et puisque ce que je fais ne convient jamais), je vous prie de bien vouloir (faire) fournir les adaptations, aménagements et dispositions nécessaires (et dûment prévues, à prévoir ou promises en ratifiant la CDPH de l'ONU).

Rio de Janeiro, le 22 mars 2022

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre connaissance de ma présente **réponse à votre LRAR de rejet du 14/02/2022 postée le 25/02/2022, et reçue le 09/03/2022 (en pièce jointe)**, en vous priant d'excuser les difficultés de communication inévitables en l'absence de l'aide maintes fois demandée en vain.

1. Tentative de fourniture de "l'exposé des faits et motifs invoqués" pour contester votre décision de rejet

Le 14/02/2022, vous avez rejeté ma demande d'Aide Juridictionnelle datée du 30/12/2021, pour le motif : *"la demande d'aide juridictionnelle est irrecevable, compte tenu de la généralité des plaintes de l'intéressé"...*

Soit dit sans vouloir vous offenser, cette phrase est plutôt incompréhensible pour moi, "compte tenu de la généralité de son exposé".

Mais je crois comprendre tout de même que mes plaintes doivent être "plus précises" (?).

Je ne sais pas et je ne vois pas comment exposer mes plaintes (ou plutôt mes "demandes de justice"), de manière "plus précise".

Mais je vais tout de même essayer à nouveau, "au hasard", puisque personne ne m'aide, et puisqu'apparemment la moindre erreur est éliminatoire.

Ma demande comportait 4 parties, mais je vais n'en garder que la première (en espérant que le formalisme vous autorisera à en "oublier" les trois autres), **dans l'espoir que ce soit peut-être "moins général"**.

Je recopie cette partie ci-dessous (entre les deux lignes), en essayant de la rendre "plus précise" par quelques ajouts **en vert**.

1 → Je souhaite porter plainte contre l'Etat français pour torture administrative, supplices administratifs et mauvais traitements administratifs (en tant que victime, personne handicapée autiste reconnue par la CADPH 29), et pour violation de la CDPH de l'ONU.

J'ai donc besoin d'assistance juridique pour cela.

Je rappelle qu'en raison de l'absence de prise en compte correcte de mon handicap et de l'absence "d'accès à la Justice" pour les personnes handicapées autistes en France (sous la forme d'une assistance juridique adéquate, adaptée et accessible sur la base de l'égalité avec les autres, ~~ce qui n'existe pas~~ ce que je n'ai jamais trouvé), je n'ai jamais pu même seulement commencer à me défendre en justice pour mon dossier de séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995, pas plus que pour mon dossier d'injustices et d'immixtions dans ma vie privée par le MEAE français depuis le 24/06/2002 (bien lire "2002") : dans ces conditions, je vois mal comment je pourrais porter plainte seul et sans assistance contre l'Etat français lui-même, surtout sur la base d'une Convention internationale (la CDPH) qu'il ne semble

pas pressé de connaître (problème qui concerne aussi les services de la Justice, apparemment et à moins d'une heureuse infirmation de votre part).

Contexte : Depuis 1994, je ne parviens pas à "accéder à la justice". Je suis handicapé reconnu par la CDAPH et je ne trouve aucune assistance (ni socio-administrative "ordinaire", ni spécialisées – socio-administrative et juridique – adaptées à mon handicap) ; les services publics ou administratifs français ne fournissent ni l'accessibilité et la conception universelles, ni les aménagements adaptés à mon handicap ; eux et leurs réglementations (dont celle de la CAF) méprisent la CDPH de l'ONU, et ils m'imposent - de fait - une **torture administrative** depuis plus de 25 ans. Je ne peux pas faire - de manière adaptée - des déclarations (dont à la CAF), des lettres (dont recours), des demandes administratives (dont la présente) sans l'assistance qui est manifestement nécessaire au vu de ce calvaire interminable, et qui reste introuvable.

Je suis vraiment désolé, mais j'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas comment expliquer autrement.

Si ces supplices sont "trop généraux" pour être dignes de mériter la Justice, je ne sais plus quoi penser...

L'Administration française m'inflige de mauvais traitements : qu'est-ce que je peux dire de plus ?

Par exemple, le fait de ne JAMAIS pouvoir être en mesure d'ACCEDER A LA JUSTICE, c'est un VRAI SUPPLICE ! Et ça ne date pas d'hier, mais depuis 1994.

Si être une personne autiste handicapée suppliciée par l'Administration française (*séquestration médico-administrative jamais justifiée, immixtion infernale dans ma vie privée et familiale, refus d'assistance, refus d'accessibilité, pas d'accès à la justice, lettres robotiques, etc.*), si c'est "trop général", je ne sais VRAIMENT pas comment procéder !

J'ai besoin de la fin des supplices du maintien des injustices par l'Administration française, et donc j'ai besoin pour ça de l'accès à la justice.

Si ce n'est pas exprimé correctement, il doit bien y avoir un moyen de "traduire" ou de comprendre ce que je dis.

Et **si je n'arrive pas à l'exprimer de manière "recevable", alors c'est à "l'Etat" de fournir "les mesures adéquates"** (c'est sûr, c'est dans la CDPH de l'ONU, entre autres – et ça peut même être déduit de l'Article L.246-1 du CASF).

Si ce que j'écris n'est pas assez précis... Je passe pourtant ma vie à envoyer des "tonnes" de lettres et de courriels TRES détaillés qui expliquent ces supplices, et c'est systématiquement ignoré et méprisé... Que puis-je faire de plus ??? C'est inhumain !

Quand j'explique bien, on me dit que c'est "trop long" et "impossible à lire", et quand j'essaie de résumer, on me dit que c'est "trop général" ! Si ça c'est pas un supplice, c'est quoi ? Désolé de vous le dire, mais "trop c'est trop"...

On propose à une personne autiste de faire TOUTE SEULE une demande d'aide juridictionnelle, qui a toutes les chances d'être refusée donc, car il y aura toujours "quelque chose qui n'est pas dans les clous". Et pour éviter ça, il faudrait les conseils d'un avocat, mais c'est justement pour avoir un avocat commis d'office, que je fais cette demande !

(Puisque sans ça, les avocats ne répondent pas, sauf pour refuser...)

En plus, on va peut-être ENCORE rejeter ma lettre parce qu'elle comporte trop de points d'exclamation. Ou parce qu'elle est trop longue. Ou parce qu'il est difficile d'apporter la preuve que je ne l'ai reçue que le 09/03/2022 (et on ne me donne que 15 jours pour répondre...). Il n'y a VRAIMENT AUCUNE chance de s'en sortir... On dirait une sorte de "jeu qui rend fou"... (Un "jeu torturant...)

Ce dont j'ai besoin, ce n'est pas de supplices supplémentaires (et robotiques, déshumanisés) à chaque nouvelle lettre ou tentative, ce dont j'ai besoin, c'est de JUSTICE. JUS-TI-CE. **Si je ne trouve pas "la technique exacte" pour me conformer aux exigences du formalisme, qu'est-ce que je peux faire de mieux ? Je n'ai pas de baguette magique, c'est au système de m'aider, c'est au système d'être accessible, je ne peux pas deviner ce qu'il faudrait faire à partir de "votre demande est trop générale". C'est évident.**

Si tout ce que j'ai vécu comme supplices ne vous suffit pas, eh bien, peut-être qu'un jour ça suffira, puisque ça continue en permanence (et en s'aggravant).

Quand je serai mort (c'est-à-dire quand ces supplices administratifs seront enfin terminés), je n'aurai plus besoin d'Aide Juridictionnelle.

En attendant, vous comprendrez peut-être que je cherche à me défendre, à ACCEDER A LA JUSTICE, et aussi à mettre fin à ces supplices administratifs.

Si pour avoir les bons conseils pour faire cette demande, il faut un avocat, et si pour avoir un avocat, il faut que cette demande soit acceptée, ce sont des choses qui ne peuvent pas entrer dans mon cerveau.

*Au cas où ces explications ne suffiraient pas, je copie ci-dessous des tentatives d'explications (concernant le bien-fondé d'une demande d'Aide Juridictionnelle) envoyées à une Députée en avril 2021 (et **je ne sais pas si c'est "trop général" (pardon) : je sais juste que ce sont des supplices infernaux, injustes, inutiles et interminables**) :*

Madame la Députée

Je vous remercie pour le fait de me répondre.

En réponse à votre question, je pense avoir besoin d'une aide juridictionnelle et d'un avocat commis d'office ou de plusieurs (*mais ce n'est qu'une supposition personnelle en l'absence d'assistance socio-administrative pour me conseiller*) dans l'espoir de faire diminuer ou cesser les problèmes et calvaires administratifs suivants.

1/ Maintien des injustices relatives à ma séquestration médico-administrative abusive

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis 1994 et qui résulte des injustices relatives à mon hospitalisation abusive pendant 15 mois à cette époque, en l'absence du caractère « circonstancié » des certificats médicaux censés la justifier, et aussi en l'absence de fourniture de tout diagnostic (ce qui aurait été la moindre des choses) par l'hôpital en question, notamment en l'absence de la fourniture du diagnostic d'autiste Asperger (syndrome pourtant déjà connu à cette époque, mais les médesinges publics français sont bien trop omniscients pour daigner s'intéresser aux avancées hors de France), ce qui aurait permis de comprendre ma situation, d'éviter de penser et de raconter n'importe quoi (comme l'idée absurde d'une « dangerosité » de ma part (prétexte avancé sans aucune preuve), à l'exception d'un danger pour leur propre foi en leurs certitudes illusoire et imbues), et ce qui aurait permis d'éviter de me prendre ma liberté et de me faire vivre cette horreur sans nom.

2/ Maintien des injustices relatives à l'immixtion administrative abusive dans ma vie privée par le MEAE depuis 2002 autour de questions de « droit au séjour », et des désastres en résultant

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis le 24/06/2002 et qui résulte des injustices relatives aux traitements, par l'Administration française (MEAE), des demandes de titres de séjour de mon ami soutien-de-vie étranger qui était le premier ami que j'avais trouvé après plus de 30 ans de vaines recherches et avec lequel j'avais un projet de vie commune, qui a été ruiné notamment par un consulat (refus de visa pendant 4 ans, uniquement à cause des vexations de fonctionnaires, ce que je peux démontrer), ce qui constitue une atteinte disproportionnée très grave à ma « vie privée et familiale », ce qui n'aurait pas existé si mon autisme avait été connu et dûment pris en compte, et ce qui entre autres malheurs m'a fait perdre le seul emploi stable que j'avais réussi à m'aménager, seul et sans aide comme d'habitude.

3/ Maintien des injustices relatives à l'immixtion administrative abusive dans ma vie privée par le Ministère de l'Intérieur depuis 2013 autour de questions de « droit au séjour », et des désastres en résultant

J'ai grand besoin depuis très longtemps qu'il soit mis fin à la torture psycho-administrative qui dure depuis fin 2013 et qui résulte des injustices relatives aux traitements des titres de séjour par des préfectures (« classement sans suite » odieux sur des prétextes fantaisistes nés de l'imagination enfiévrée des cerveaux étroits de certains fonctionnaires (comme pour tout le reste), attente sans réponse, erreurs et autres vilenies), refus de prise en compte, pour nous, de la circulaire du 30/10/2004 qui précise qu'il n'y a plus besoin de vérifier la « vie commune » à partir du deuxième renouvellement de carte « vie privée et familiale » (et ce sans autre motif que « c'est une circulaire, on n'est pas obligés de l'appliquer »), et surtout refus total d'aborder l'existence d'un accord bi-national qui permet l'obtention « de droit » (et non selon l'humeur de fonctionnaires qui retardent cela depuis plus de 15 ans) une carte de séjour de 10 ans pour un conjoint étranger *marié*, alors que nous sommes pacsés depuis 2004, ce qui donc constitue une discrimination basée sur le genre.

(Pour les tortures qui durent depuis « trop longtemps » (ce qui se traduit par « c'est trop tard, on ne peut plus rien y faire » dans le système « normal »), je ne suis pas sûr que les délais de « prescription » soient des obstacles incontournables car il est facile de comprendre que c'est à cause de mon handicap (et de l'absence d'assistance à ce sujet) que je n'ai jamais été en mesure de me défendre à ce sujet, en dépit de très très nombreuses lettres de ma part depuis 1994, quasiment toutes ignorées).

4/ Maintien de l'injustice du refus implicite d'assistance spécialisée ET des informations y-afférentes

J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN « le nom et l'adresse email » de l'assistance socio-administrative spécialisée en autisme, publique et accessible, à laquelle j'ai droit notamment en vertu de l'article L.246-1 du CASF et de la CDPH de l'ONU, et que je ne cesse de demander par LRAR « partout », en vain.

5/ ~~Maintien de l'injustice du refus implicite d'accompagnement administratif « ordinaire »~~ *(supplice actuellement inactif, car reprise du dialogue de la part du Consulat)*

J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN l'accompagnement « ordinaire » pour mes démarches administratives françaises, ce qui m'a été implicitement promis par une lettre du MEAE du 22/10/2019, et ce que j'attends toujours malgré 16 LRAR de rappels au MEAE en 2020 (11 pour le consulat de Rio, 5 pour Paris).

(Cet accompagnement me permettrait de trouver comment faire une demande d'aide juridictionnelle qui reçoive une réponse. J'ai envoyé une telle demande au TA de Paris en janvier 2021, et en vain comme toujours).

6/ Maintien de l'injustice du refus implicite de fourniture de "au moins un interlocuteur de l'Administration"

J'ai grand besoin qu'il soit mis fin à la torture de l'absence de toute considération par l'Administration française de ma demande depuis plusieurs années visant à obtenir ENFIN « le nom et l'adresse email » de « au moins un interlocuteur de l'Administration » pour mettre fin à ces supplices, puisque je ne sais jamais à qui envoyer mes lettres et emails de demandes de fin ou de réduction de supplices (les rares qui répondent me disent « c'est pas ici » mais personne ne me dit jamais « QUI », où m'adresser, ce qui augmente encore un peu plus la torture).

7/ Maintien de l'injustice du refus de répondre par le « Défenseur des Droits »

C'était le seul organisme qui, fin 2015, avait semblé donner des signes de compréhension de mes problèmes, et qui avait promis d'aider, ce qu'il n'a absolument pas fait (supplice de Tantale aggravant considérablement la torture car il y avait un espoir, ruiné sans explications).

Depuis quelques années, cette entité se contente (comme toutes les autres), d'ignorer mes lettres qui montrent poliment ses erreurs, « oublis » et confusions, en lui demandant évidemment de m'aider comme prévu.

(On ne sait pas si c'est encore plus odieux que le reste, tellement tout est surréalistement injuste, écoeurant et maltraitant.)

8/ Nouveau cauchemar supplémentaire de la suppression de mon AAH (et des graves difficultés en résultant)

J'ai besoin de trouver comment me défendre contre la perte de mon AAH, prononcée par la CAF fin 2020 (suite à un signalement par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(è)res, en guise de l'assistance que celui-ci était censé m'apporter), alors que les règlements de la CAF (ou les

réglementations qui régissent l'AAH) ne tiennent pas compte du handicap autistique (c'est à dire des bienfaits pour les autistes d'une vie hors de France, ne serait-ce que pour ne pas se suicider). D'après moi, les réglementations et lois qui sont conçues sans prendre en considération les particularités de certains handicaps peuvent être légalement remises en question, mais c'est à voir avec un avocat très compétent.

9/ Grave problème du Mutisme Administratif

Depuis environ TRENTE ans, je cherche à savoir comment faire pour obtenir de l'Administration les informations que je lui demande dans mes lettres.

Je n'ai pas de boule de cristal et j'ai besoin de ces réponses pour trouver comment diminuer les problèmes, surtout lorsque leur maintien conjugué à l'absence de toute aide (et de toute réponse donc) finit par se transformer en torture, au bout de plusieurs années.

J'ai besoin d'aide puisque visiblement je n'y parviens pas du tout, malgré des centaines ou des milliers de lettres et de courriels.

10/ Obtenir les informations et l'assistance dues par l'Etat pour une organisation de personnes handicapées autistes

J'ai besoin d'aide pour trouver comment obliger l'Administration française à fournir les informations concernant les décisions et mesures publiques ayant une incidence sur les personnes handicapées autistes, et l'assistance (notamment humaine) pour les organisations de personnes handicapées autistes, comme prévu par l'Observation Générale N° 7 du Comité CDPH, et demandées par l'association Alliance Autiste que j'ai créée.

(J'ai écrit « obliger » car il est désormais patent que cette Administration ne fera jamais rien pour nous aider si elle n'y est pas contrainte.)

Vous me demandez quels sont les points de blocage : en voici trois.

A/ Le silence de l'Aboministration française

L'Administration se contente très opportunément et très odieusement d'ignorer mes demandes.

Visiblement, elle ne veut pas m'aider à me défendre contre elle, et elle ne reconnaîtra jamais ses erreurs et ses fautes.

Pot de terre contre pot de fer.

Je n'ai pas de baguette magique pour trouver quoi faire, ni de cheval blanc pour aller forcer l'Aboministration à m'aider ou à faire son devoir.

Je passe le plus clair de mon existence vie à faire des lettres : quoi faire de plus ?

Quasiment personne ne répond et n'aide
(voir <https://EricLucas.org> et <https://AllianceAutiste.org>).
C'est une torture, et dans le désert.
Personne ne fait véritablement attention à ce que je dis.
Je dérange, je suis trop « différent »...

B/ Le « normalitarisme » de l'Administration française

(obligation « totalitaire » de conformité à des normes (pathétiquement étriquées))

Les « personnes normales » ont la priorité, et surtout il est possible de trouver des solutions car leurs situations correspondent suffisamment à des « cases standard ».

En plus, entre des fonctionnaires « normaux » et des « usagers », normaux, à un moment ou à un autre il va se produire une sorte « d'alchimie » qui va éveiller une fibre « humaine » du fonctionnaire, lequel alors va se débrouiller pour trouver des solutions ou dérogations là où soi-disant « c'est impossible, c'est comme ça et on ne peut rien y faire ».

Pour les autistes (et d'autres « pas normaux »), en revanche, c'est très différent : nous sommes incompris, les fonctionnaires sont dans la défiance ou carrément dans l'accusation (imaginaire, ridicule et pathétique, mais peu leur importe car ils ont tout l'appareil d'Etat pour les soutenir).

En plus, ils ne supportent pas qu'on leur montre leurs erreurs (lesquelles adviennent FATALEMENT puisqu'il n'y a pas de prise en compte correcte de l'autisme donc pas de compréhension réaliste des dossiers d'autistes), et dans ce cas ils ne savent rien faire d'autre que de sévir : enfermement de force sous des prétextes pitoyables, maintien à vie de refus de visa, « classement sans suite » par une préfecture, blocage indéterminé par une autre, signalement par le MEAE dans l'espoir de m'amoindrir puisqu'il ne veut pas m'aider à obtenir une aide juridictionnelle qui serait utilisée contre lui, etc.

C'est clair comme de l'eau de roche.

C/ L'absence de « Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout »

L'autisme n'est PAS pris en compte correctement par le système socio-administratif français (qui ne sait que nous mettre sous cloche dans des centres ou des hôpitaux, au grand plaisir de ceux qui en vivent grassement), tout cela au plus grand mépris de la CDPH, mais nul n'en a cure (et au contraire il semblerait que cela excite le sentiment de grandeur de certains fonctionnaires ou magistrats).

Donc, dans un système socio-administratif de plus en plus normé, si on n'est pas dans une « case prévue », on est alors automatiquement rejeté

« dans les limbes », plus personne ne sait quoi faire, car « c'est pas prévu », et chacun rejette la « patate chaude ».

C'est tout, c'est facile à comprendre.

Système robotique inhumain, rudimentaire et indigent, prévu par des esprits « ordinaires » et incapable de prendre en compte la (nécessaire) diversité de l'espèce humaine : on doit entrer de gré ou de force dans les case prévues par ces gens, et si vraiment « ça n'entre pas », alors on n'a qu'à aller se faire voir ailleurs, et/ou souffrir à vie.

Ainsi est le traitement appliqué aux personnes autistes qui souhaitent vivre de manière autonome, en liberté, de manière équitable.

Pour les « normaux » tout est prévu, et pour les « pas normaux », c'est la privation de liberté (hôpital, centres...) ou l'exclusion (avec souvent le suicide en résultant).

Et la « panique administrative » (avec l'autruchisme bien de chez nous qui va avec) si un « usager » autiste a l'audace de vouloir lui aussi vivre dignement.

Concernant « Avez vous contacté le consulat français pour leur faire part de votre situation ? », comme dit précédemment :

« (...) le consulat de Rio devrait m'accompagner, mais il ne répond jamais à mes lettres, et je crois que c'est en se basant sur l'idée qu'ils ne sont pas compétents pour me fournir une assistance spécialisée autisme, qu'opportunistement ils s'arrangent pour voir en ma demande d'accompagnement administratif ordinaire »

Cela signifie que j'ai contacté le consulat français pour leur faire part de ma situation (et ce, depuis fin 2016).

J'imagine que c'est la première grève de la faim d'un Français qu'ils ont eu à gérer (en juin 2017), donc, oui, ils sont très au courant.

(Si je dois refaire une grève de la faim, peut-être en 2022, je ferai ça de manière beaucoup plus dure puisque ces gens me roulent dans la farine.)

La présente demande d'aide est à rajouter aux centaines d'autres depuis tant d'années.

Est-ce qu'un jour quelqu'un acceptera de vraiment m'aider pour en finir avec ces tortures démentielles (et en restant en vie) ?

Telle est la question.

Merci d'avoir lu.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français

2. Certaines des démarches que j'ai effectuées (pendant les 15 jours alloués à partir du 09/03/2022) pour tenter d'obtenir l'aide juridique nécessaire à la rédaction de la présente lettre de contestation

J'ai évidemment déjà tenté d'obtenir des conseils pour rédiger cette nouvelle "lettre-à-suppliques" :

- auprès d'un **CDAD (01)** (*pas de réponse malgré un rappel – je peux donner les détails et preuves si vous ne me croyez pas*) (titre des emails commençant le **12/03/2022** : "Demande urgente d'aide pour contester un refus d'A.J. - Recherche sempiternelle d'assistance juridique publique ("accès à la justice" selon CDPH)");
- auprès du **Consulat (Rio)** (*pas de réponse, et puis ils ne sont pas compétents pour ça, il me semble*) (titre de l'email du **09/03/2022**: Demande urgente d'accompagnement - Nouveau supplice : nouveau refus d'Aide Juridictionnelle);
- auprès de **service-public.fr** (*pas de réponse, ils ne sont pas là pour ça, mais "on sait jamais"*) (titre de l'email du **12/03/2022** : Demande urgente d'assistance juridique pour contester un refus d'aide juridictionnelle - Re: <Ref4148149> Merci pour votre message à service-public.fr) ;
- auprès de l'association Droit Pluriel (*je ne l'ai pas consultée pour cette lettre en particulier, puisque déjà l'an dernier ils m'ont écrit qu'ils ne pouvaient (voulai-ent ?) plus m'aider, et qu'ils n'ont pas de service d'assistance juridique*).
- au **BAJ de Brest** (*car leur numéro figurait dans une réponse ancienne de service-public.fr sur ce sujet*), et ils m'ont donné une liste des avocats qui acceptent l'Aide Juridictionnelle... sauf que ça n'a rien à voir avec le présent dossier (à Paris), et que ces avocats ne m'aideraient pas à faire la présente lettre (et en plus, je vois mal comment je pourrais tous les appeler en seulement 15 jours – puisqu'il faut appeler toute la liste puisque de toute façon ils ne m'acceptent jamais, bref c'est de la torture).
- J'ai peut-être contacté d'autres entités mais c'est tellement de la torture que je ne me souviens déjà plus, et puis de toute façon ces explications ou tentatives de justifications seraient sans doute jugées "irrecevables" ou inutiles, si quelqu'un les lisait.

A qui d'autre pourrais-je demander de l'aide, pour que ma présente lettre de contestation puisse vous convenir ?

(Rappel : les avocats n'aident pas gratuitement, et les consultations gratuites d'avocats donnent des "réponses précises sur des questions de droit précises", elles n'aident pas à trouver ce qu'il faut écrire dans une demande d'aide juridictionnelle, et encore moins dans la présente lettre de contestation.)

Comment savoir à partir de quel moment une demande devient "suffisamment pas trop générale" ?? Tout cela est très vague pour moi...

Comment "traduire" mes demandes (qui expriment des injustices évidentes) dans une forme qui serait "recevable" pour vous ? Et pourquoi est-ce que ce serait à moi de chercher cet "interprétariat" ? (s'il existe ?) ...

Je ne peux pas écrire encore que tout cela est de la torture continuelle pour moi, puisqu'on va me reprocher d'offenser...

N'y a-t-il donc pas au moins une trace d'humanité quelque part là-haut, est-ce qu'il vous est VRAIMENT INTERDIT de me lire et de me répondre de manière HUMAINE, de me donner quelques explications ou conseils ?

Vous allez me répondre que ce n'est pas à vous de me conseiller, mais à des avocats...

Mais comment avoir un avocat, si précisément l'absence de conseil par ces avocats empêche l'attribution de l'aide juridictionnelle nécessaire pour en désigner un ???

Franchement c'est à se taper la tête contre les murs...

Et le pire, ce n'est même pas ça, c'est que j'imagine que je vais encore recevoir un refus "laconique" (pour ne pas écrire "robotique"), froid, inhumain, sans explications, sans conseils, sans aucune considération pour la prise en compte du handicap c'est-à-dire sans aucune tentative "d'accessibilité" (pourtant simple : lecture attentive et "humaine"), et que donc je vais devoir encore tenter d'autres demandes en essayant diverses formulations dans l'espoir de peut-être en trouver une qui "fonctionne"...

Ou peut-être que, vu l'improbabilité de la chose, j'aurais plus de chances de succès en jouant au loto, ce qui me permettrait de payer un avocat ?

Je n'en peux plus de tous ces supplices, et ça fait longtemps que j'écris cette phrase.

Pourquoi tant d'inhumanité, pourquoi tant d'absence criante de toute mesure d'accessibilité aux personnes handicapées autistes ?

3. Rappel des difficultés pour "accéder à la justice" résultant d'un manque d'accessibilité, d'aménagements, d'adaptations, d'informations suffisamment faciles à comprendre, et surtout d'un service public gratuit d'assistance juridique "de droit" (et non "discrétionnaire") adaptée et accessible pour les personnes handicapées autistes ou les personnes présentant un handicap psychosocial

J'explique dans toutes mes demandes d'Aide Juridictionnelle que je suis une personne handicapée autiste et que je ne parviens pas à trouver l'assistance dont j'ai besoin (ceci est hélas facile à prouver, par de très nombreux courriels et lettres de demandes d'aide humaine, qui ne reçoivent pas de réponses utiles).

Etant donné que je n'ai pas cette assistance (et ce n'est pas ma faute puisque je cherche très activement depuis des années), il semble nécessaire que les services publics concernés (dont ceux de la Justice) mettent en œuvre des mesures d'accessibilité universelle en faveur des personnes handicapées, notamment autistes comme moi.

Cette accessibilité, me concernant, est fort simple puisqu'elle consiste à :

- lire mes demandes et explications de manière attentive (beaucoup plus que "la normale", afin de comprendre les nuances et détails "qui font la différence") ;
- faire preuve de souplesse et de tolérance si l'expression n'est pas "comme il faut" ;
- ne pas se formaliser ou se vexer, ni me prêter je ne sais quelle "intention cachée" (malveillante ou je ne sais quoi) ;
- ne pas rejeter à cause de "formalisme rigide", ou parce que peut-être j'ai écrit "trop de choses" ;
- ne pas agir "robotiquement", SVP.

Vous voyez bien que je ne parviens pas rédiger mes demandes de manière "standard". Si vous les rejetez à chaque fois, en attendant que je finisse par trouver "comment il faut faire exactement", je n'y arriverai jamais, et c'est juste encore un supplice supplémentaire.

Ce n'est pas à nous les personnes handicapées de faire *tous* les efforts d'adaptation. Il doit y voir réciprocité.

Est-ce que cette nouvelle supplique est déjà en train d'agacer ? Est-elle seulement lue ?

En janvier 2021, j'ai déjà envoyé au TA75 une demande (par LRAR) visant à l'accessibilité et aux aménagements ([20210126 ELO ICAMDAAD---FR-TA75 Demande-aménagements-](#)

[accès-justice-formulaire-fin-tortures-administratives](#)) : je n'ai pas reçu de réponse.
(Je joins cette lettre à la présente, en espérant ne pas offenser ou autrement disconvenir.)

Dans ces conditions (absence d'aide humaine, absence de mesures d'accessibilité, absence même de réponse), comment voulez-vous que je trouve tout seul la formulation exacte pour ma demande d'Aide Juridictionnelle ?

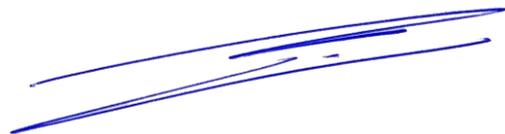
Si je le pouvais, je ne serais pas une personne handicapée autiste...

Je suis fatigué, fatigué, fatigué, par tous ces supplices sans fin.
J'ai besoin d'aide, pas de refus pour des motifs "généraux" et abstraits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération respectueusement très très fatiguée.

Eric LUCAS

Martyr de l'Administration Française



*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



